

Aidants

Handirépit 24 va bientôt proposer un baby-sitting dédié au handicap en Dordogne

Publié le 26/10/23 - 11h02



Créé en 2022 par l'Epnak et la plateforme Jean-Elien-Jambon, le service Handirépit 24 organise des séjours de vacances ou répit et facilite l'accès aux loisirs pour les enfants handicapés. Il proposera bientôt un service d'"handi-sitting" sécurisé.

Porté par deux établissements publics, la plateforme territoriale d'inclusion Jean-Elien-Jambon et l'établissement public national Antoine-Koëningwarter (Epnak), Handirépit 24 propose depuis l'été 2022 des séjours vacances, des accueils temporaires et du relais et soutien dans l'accompagnement aux loisirs pour les enfants et jeunes en situation de handicap de 4 à 25 ans, la plupart du temps sans solution. C'est aussi un appui ressource pour les aidants et les partenaires (accueils de loisirs, clubs sportifs, structures culturelles) qui proposera prochainement un service en ligne innovant d'"handi-sitting". "Nous avons répondu à un appel à projets de l'ARS Nouvelle-Aquitaine spécifiquement destiné aux enfants", explique à *Hospimedia*, Sébastien Jacquet, directeur territorial de l'Epnak Sud-Ouest.

Une plateforme sécurisante

"En sondant les familles pour répondre à l'appel à projets, nous avons remarqué qu'elles se plaignaient d'avoir beaucoup de difficulté à trouver un baby-sitter, même pour quelques heures, dès qu'elles annonçaient que leur enfant était en situation de handicap, alors nous avons réfléchi à un système qui sécuriserait les familles comme les intervenants", poursuit le directeur. Les "handi-sitters" seront des étudiants du secteur sanitaire ou social, des professionnels ayant un peu de temps libre ou des jeunes retraités du secteur médico-social qui recevront une sensibilisation au handicap et une formation aux gestes de premier secours. De plus, ils auront accès 24h/24, directement depuis leur application mobile, à une permanence téléphonique assurée par un des cadres des deux structures qui pourra les conseiller en cas de difficulté.

Le coordinateur d'Handirépit 24 fait actuellement le tour des établissements de formation du secteur pour recruter ses "handi-sitters" tandis que les services informatiques de l'Epnak finalisent la

plateforme numérique qui permettra de faire se rencontrer l'offre et la demande. Cette prestation ne sera pas gratuite pour les familles mais pour éviter les échanges financiers directs, ces dernières paieront par chèque emploi service universel et pourront bénéficier d'aide de la caisse d'allocations familiales, de comités d'entreprise ou mobiliser leur prestation de compensation du handicap.

Répit, relais, vacances

Si le siège d'Handirépit 24 est situé à Périgueux (Dordogne) au sein de l'Epnak, une partie des prestations sont proposées par la plateforme située à Coutras en Gironde mais à proximité immédiate de la Dordogne. L'équipe est composée d'un coordinateur psychologue salarié de l'Epnak et de deux éducatrices recrutées par la plateforme territoriale d'inclusion Jean-Elien-Jambon. Selon les besoins, le dispositif peut être mobilisé 365 jours par an.

Les éducatrices assurent le relais hors domicile avec des accueils de jour et de nuit au sein de la plateforme et un soutien à l'accès aux activités de droit commun dans le domaine du sport et des loisirs, en accompagnant les enfants et en conseillant les structures d'accueil. Elles participent également, avec le renfort de personnels éducatifs, de personnels de nuit et si besoin de personnels sanitaires à des séjours de vacances au sein d'une villa à Coutras qui sert pendant les périodes d'ouverture de la plateforme territoriale d'inclusion de lieu d'hébergement à de jeunes accompagnés vers l'emploi.

"Nous avons pu organiser cinq séjours de cinq jours cet été avec cinq places en internat et trois supplémentaires en accueil de jour. Nous essayons d'organiser des groupes homogènes en âge et type de déficience ou de comorbidités. Nous les proposons pour tout type de handicap à l'exception du polyhandicap pour lequel nous n'avons pas les compétences médicales", précise Stéphanie Deblois, directrice de la plateforme. *"Nous nous sommes vraiment adaptés aux demandes des familles. Certains enfants ont par exemple participé à tout le séjour mais en ne dormant qu'une ou deux nuits",* ajoute Sébastien Jacquet. Ces séjours sont organisés sans reste à charge pour les familles, à l'exception du transport.

Une commission d'évaluation des situations composée des deux partenaires, de représentants de la communauté 360, de l'ARS et de la maison départementale des personnes handicapées se réunit tous les mois pour étudier les demandes formulées par les familles ou les établissements du territoire et prioriser les réponses aux situations les plus difficiles, souvent *"sans solution"*. *"Au départ toutes les demandes passaient par la commission. Maintenant nous la gardons pour les demandes*

de répit mais nous gérons en direct l'aide à l'accès aux loisirs", commente Sébastien Jacquet. Handirépit 54 organise également des cafés familles et oriente ces dernières si besoin vers d'autres services plus spécifiques du territoire.

Emmanuelle Deleplace

Les informations publiées par Hospimedia sont réservées au seul usage de ses abonnés. Pour toute demande de droits de reproduction et de diffusion, contactez Hospimedia (copyright@hospimedia.fr). Plus d'informations sur le copyright et le droit d'auteur appliqués aux contenus publiés par Hospimedia dans la rubrique [droits de reproduction](#).

Pas encore abonné à HOSPIMEDIA ?

Testez gratuitement notre journal en vous rendant sur <http://www.hospimedia.fr>

Votre structure est abonnée ?

Rapprochez-vous de votre référent ou contactez nous au 03 20 32 99 99 ou sur <http://www.hospimedia.fr/contact>